

OCEAN CALL



DÉCLARATION OFFICIELLE
POUR PRENDRE DES MESURES CONCRÈTES
EN FAVEUR DE L'OcéAN

PAVILLON OCEAN
#OCEANCALLFORG7



SURFRIDER
FOUNDATION EUROPE



LA DÉCLARATION

Biarritz, le 23 août 2019,

Surfrider Foundation Europe, membre de Surfrider Foundation International, est honoré d'avoir réuni plus de 80 acteurs internationaux engagés dans la protection de l'océan à Biarritz, pour le Pavillon Océan, organisé en partenariat avec le mouvement Break Free From Plastic, la Plateforme Océan et Climat et Seas at Risk.

DES MESURES CONCRÈTES EN FAVEUR DE L'OCÉAN

L'océan abrite une part considérable de la biodiversité de notre planète et joue un rôle majeur dans la régulation du climat. Il couvre plus des deux tiers de la surface de la planète et contient 97 % des eaux du globe. Source de bien-être, d'énergie, de nourriture et d'emplois, l'océan joue un rôle clé dans notre développement. Pas moins de 90 % des marchandises sont aujourd'hui transportées par voie maritime. Les ressources halieutiques fournissent plus de 15 % de leur nourriture à 4,3 milliards d'individus et les zones côtières fournissent des services essentiels aux communautés locales. Dans le monde entier, près de 3 humains sur 4 vivent au bord de la mer, qui est une source de plaisir pour tous.

Les activités humaines nuisent profondément à l'océan, exercent une pression énorme sur l'écosystème marin et côtier et affectent la vie marine, tout en réduisant sa capacité à fournir des services écosystémiques essentiels. De plus en plus, les ressources océaniques sont menacées, surexploitées, dégradées et détruites.

La pollution plastique touche désormais toutes les régions du globe. Les produits chimiques issus de l'agriculture s'infiltrent dans les rivières et contaminent les algues, les poissons et les humains. La biodiversité marine a chuté de près de 40 % au cours des 40 dernières années, et le changement climatique et l'acidification ne font qu'aggraver le déclin de la santé de l'océan.

Les interactions entre l'océan, le climat et la biodiversité sont complexes et largement méconnues. De nos jours, il est clair toutefois que la santé de l'océan est une condition préalable à la santé du climat et de la planète. Pour sauver notre climat, nous devons nous tourner vers des activités s'inspirant de l'écosystème marin et respectant cet environnement qui doit rester en bonne santé et prospère.

D'importants progrès ont été accomplis lors des précédents sommets du G7, à savoir l'adoption très récente de la Charte de Metz sur la biodiversité, la signature d'une Charte sur les plastiques dans l'océan et l'adoption du Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes en 2018. Ces engagements constituent des éléments sur lesquels le Sommet du G7 à Biarritz doit s'appuyer pour proposer de nouvelles actions garantissant la protection et la santé de l'océan. Ces actions doivent être fondées sur les connaissances scientifiques les plus récentes et les projections environnementales relatives à l'océan et viser à atteindre l'objectif de développement durable (ODD) n° 14 sur la vie aquatique.

Alors que le Sommet 2019 du G7 est sur le point de débiter et que les dirigeants de ses pays membres se préparent à définir les grandes orientations de la future gouvernance mondiale, **nous, représentants de la société civile, demandons aux pays membres du G7 de faire de la protection de l'océan une priorité lors du sommet à venir et des sommets futurs, et d'adopter des mesures contraignantes et des plans d'action assortis de délais pour la protection, la restauration et le renforcement de la résilience de l'océan** face aux nombreuses menaces qui pèsent sur lui, notamment la pollution, l'acidification, les changements climatiques, l'exploitation et la perte irréversible des habitats marins et côtiers et de biodiversité, conformément à ces demandes clés :

1. **Promouvoir le tourisme durable et les sports et activités récréatives nautiques à faible impact comme opportunités de connexion avec un Océan protégé ;**
2. **Assurer la protection et la conservation de la biodiversité de l'Océan et des écosystèmes ;**
3. **Réduire la production et la consommation plastique et lutter contre la pollution de l'Océan par le plastique afin de le protéger ;**
4. **Améliorer et restaurer la santé de l'Océan pour un climat protégé.**



1. Promouvoir le tourisme durable et les sports et activités récréatives nautiques à faible impact comme opportunités de connexion avec un Océan protégé

- **Guider la transition écologique des grands événements sportifs** en réduisant l'empreinte carbone et la production de déchets et en faisant de la protection de l'océan une priorité lors de la préparation, la tenue et la gestion de ces événements
- **Adopter une stratégie zéro déchet au sein du mouvement sportif mondial ;**
- **Faire bénéficier les athlètes de conditions sanitaires et environnementales** idéales pour la pratique nautique tout en les invitant à réduire leur propre empreinte plastique ;
- **Concilier exploration touristique des espaces naturels marins et côtiers et protection de ces espaces.**

2. Assurer la protection et la conservation de la biodiversité des l'Océan et des écosystèmes

- **Désigner au moins 30 % de l'océan comme Aires Marines Protégées (AMP) hautement ou intégralement d'ici 2030** afin de restaurer urgemment la biodiversité et de renforcer la résilience au changement climatique ;
- **Mettre en œuvre l'ODD no 14.4** et mettre fin sans tarder à la surpêche afin de rétablir et maintenir les populations de poissons à des niveaux durables ;
- **Instaurer un moratoire international sur l'exploration et l'exploitation minières en eaux profondes dans les eaux nationales et internationales.** De plus, cesser les investissements tant qu'il n'a pas été clairement démontré que l'exploitation minière des fonds marins peut être effectuée de manière à garantir la protection efficace du milieu marin et à empêcher la perte de biodiversité ;
- **Réglementer strictement l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz au niveau international,** et instaurer sans tarder un moratoire mondial sur ces activités dans ou à proximité des AMP ou des zones vulnérables à grande valeur de conservation.

3. Réduire la production et la consommation plastique et lutter contre la pollution de l'Océan par le plastique afin de le protéger

- **Soutenir l'adoption d'une convention internationale sur les plastiques d'ici à 2025** lors de la prochaine Assemblée des Nations unies pour l'environnement en 2021 ;
- **S'engager à réduire la production globale de plastique dans le monde ;**
- **Adopter des mesures ambitieuses dans chaque pays membre du G7 afin de taxer** et limiter les produits en plastique les plus polluants et promouvoir les systèmes de réutilisation et de recharge, les matériaux et alternatives réutilisables, ainsi que les produits réparables ;
- **Mettre fin aux rejets de microplastiques dans les cours d'eau et l'océan** en éliminant toutes les sources de pollution microplastique aux niveaux national et mondial ;
- **Rendre l'industrie responsable de l'entièreté du cycle de vie des plastiques et des produits en plastique** qu'elle met sur le marché et de leurs impacts et s'assurer que les plastiques sont exempts de produits chimiques dangereux ;
- **Demander à l'Organisation maritime internationale (OMI)** de mettre en œuvre une stratégie ambitieuse et complète visant à réduire les déchets marins provenant des navires, y compris des pertes de conteneurs en mer ;
- **Harmoniser les procédures de surveillance des déchets marins** au niveau international ;
- **Signer d'ici à la fin de 2019 la Charte** sur les plastiques dans l'océan.

4. Améliorer et restaurer la santé de l'Océan pour un climat protégé

- **Mettre en œuvre à court terme des mesures efficaces et ambitieuses pour atteindre d'ici 2023** les objectifs de réduction des émissions de CO2 pour le transport maritime et soutenir des mesures à moyen et long terme pour une totale décarbonisation de la flotte d'ici 2050 ;
- **Adopter sans délai l'interdiction de l'utilisation et du transport des carburants lourds par voie maritime dans l'Arctique** afin de réduire les risques de déversement et les émissions de carbone noir ;
- **Encourager les Parties à inclure dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) des mesures relatives à l'océan**, y compris l'efficacité énergétique des navires et la transition énergétique des ports ;
- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les secteurs de la pêche et de l'aquaculture**, en intégrant ces derniers à la stratégie de réduction de l'OMI ;
- **Promouvoir des solutions d'adaptation basées sur les écosystèmes plutôt que des solutions d'ingénierie lourde** et protéger les écosystèmes marins ayant une haute valeur écologique et biologique, qui contribuent à stocker le carbone bleu ;
- **Réitérer son soutien au moratoire indéfini sur la géo-ingénierie dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique** et à l'application du principe de précaution pour les technologies de géo-ingénierie lorsque les risques et les impacts ne sont pas maîtrisés ;
- **Mettre fin aux permis de nouvelles extractions de combustibles fossiles en mer d'ici 2030** et cesser progressivement toutes les activités d'ici 2040.

Tous thèmes confondus

- **Considérer l'océan comme un bien commun de l'humanité ;**
- **Mettre en œuvre des mesures et des normes** relatives aux aires marines protégées en haute mer ;
- **Renforcer la recherche scientifique internationale sur l'océan et soutenir activement et participer à la Décennie des Nations Unies** pour les sciences océaniques au service du développement durable ;
- **Améliorer la gouvernance de l'océan et renforcer la transparence et la cohérence** des réglementations en adoptant une approche écosystémique ;
- **Cesser toutes les subventions publiques à l'extraction de combustibles fossiles,** telles que les forages pétroliers et gaziers et l'extraction du charbon ;
- **Assurer l'allocation de fonds via des partenariats publics ou publics-privés aux pays en voie de développement** et projets de petite envergure pour soutenir la résilience et la protection de l'océan et du littoral.



LES PARTENAIRES PAVILLON OCEAN



Cet événement est cofinancé par la Commission européenne, grâce aux fonds LIFE Operating Grant. Néanmoins, les analyses et opinions présentées dans ce document n'engagent que leurs auteurs.



PROTÈGE L'OCÉAN DEPUIS 1990

#WeAreSurfriderEurope

www.surfrider.eu



SURFRIDER
FOUNDATION EUROPE

